



## Seance Ordinaire du 30/10/2013.

Convocué le 19/10/2013, le conseil s'est réuni le 31/10/2013 à 18h30

Absents = L. Peugeot, JM Capra  
Absent & excuse = H. Villard (proc. à G. Cuenot)

Secrétariat assuré par Th. Nonnotte -

Indemnité du trésorier municipal = 13/26.

Le conseil décide d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein mais de ne pas accorder l'indemnité de consécration des documents budgétaires.

Convention de déneigement avec Thise = 13/27

Pour déneiger la rue des Jardins de Chailly et la rue de la Navie (VC) le maire a sollicité les services de la commune de Thise qui a accepté. Dans ce but, il est mis en place une entente intercommunale pour gérer ce service et une convention entre les deux communes.

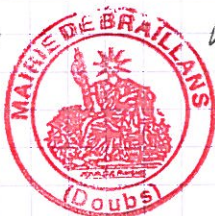
Le conseil a désigné = A. Blessemaille, G. Cuenot et T. Nonnotte pour siéger à l'entente et autorisé le maire à signer la convention d'usage.

Points d'information =

- ▶ Les emplacements réservés au PLU, au bénéfice du département ont été levés par celui-ci au moyen de lettres adressées aux intéressés.
- ▶ La révision du PLU, pour une mise en conformité avec le Scot devra être réalisée avant décembre 2014.
- ▶ Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du SFD EAU pour la délégation de compétence = gestion du service EAU.
- ▶ TIC maintenu au 02/M.

La séance est levée à 19h55

Le Maire,



Le Secrétaire,

Le Conseil,